

# organismes compétents selon les activités génératrices de bruit

## aéronautique

### qui saisir ?

création et autorisation de piste d'envol ULM et d'hélistation	la préfecture de votre département
projets et contrôles des pistes d'envol ULM et des hélistations	la Délégation régionale de l'aviation civile la police de l'air et des frontières la gendarmerie la mairie
plans d'exposition au bruit	la Direction départementale de l'équipement (DDE) la Direction régionale de l'aviation civile
survol par des avions	la Direction régionale de l'aviation civile

## construction

qualité de l'isolation acoustique de bâtiments d'habitation de <b>moins</b> de 3 ans	la Direction départementale de l'équipement (DDE) le Centre d'études techniques de l'équipement (Cete)
qualité de l'isolation acoustique de bâtiments d'habitation de <b>plus</b> de 3 ans	le propriétaire ou le syndic de co-propriété les bureaux de contrôle
qualité de l'isolation acoustique de certains bâtiments à usage autre que l'habitation (établissements d'enseignement, locaux sportifs...)	la Direction départementale de l'équipement (DDE) les services de l'Education nationale la Direction départementale de la jeunesse et des sports (DDJS) la mairie

## urbanisme

documents d'urbanisme - plan d'occupation des sols (POS) permis de construire - certificat d'urbanisme	la Direction départementale de l'équipement (DDE) la mairie
---	--

## circulation : projets et aménagements routiers

autoroutes et routes nationales	la Direction départementale de l'équipement (DDE)
routes départementales	le Conseil général de votre département
routes communales	la mairie
réseau ferroviaire	la SNCF

## installations classées

autorisation	la préfecture de votre département
inspection et contrôle des établissements : <i>industriels</i>	la Direction régionale de l'industrie, de la recherche et de l'environnement (Drire)
<i>élevages-porcherie - éb<sup>nts</sup> agro-alimentaires</i>	la Direction départementale des services vétérinaires (Ddsv)

## travail

conditions de travail	la Direction départementale du travail et de l'emploi (DTE)
prévention des risques	la Caisse régionale du régime d'assurance sociale (Cram ou Crmsa)
protection de la santé - surveillance des postes de travail surveillance médicale des salariés	la médecine du travail

## véhicules

contrôle du niveau sonore des véhicules	la gendarmerie ou la police nationale
---	---------------------------------------

## voisinage

comportements - bricolage - animaux domestiques activités artisanales, commerciales - bars, discothèques manifestations	la mairie (Service communal d'hygiène) la Direction départementale des affaires sanitaires & sociales (Ddass)
---	--